



Kris Peeters est-il un ministre de l'Emploi trop bavard et digne de Gaston Lagaffe, dans le dossier Proximus?

## Loi Renault

### Le ministre Peeters a-t-il gaffé ?

**Polémique.** Une grave infraction à la loi Renault sur les licenciements collectifs a-t-elle été commise mercredi par le ministre de l'Emploi, entraînant des poursuites judiciaires pour le management de Proximus et l'annulation de la procédure de licenciements ? C'est ce qu'a affirmé à l'agence Belga Filip Tilleman, un avocat spécialisé en droit du travail. Kris Peeters (CD&V) a dévoilé publiquement les intentions de restructuration de Proximus. "Si la loi Renault a abouti à quelque chose, c'est à ce que le conseil d'entreprise (ici, la commission paritaire, NdlR) soit informé en premier au sujet des intentions de restructuration. L'entreprise ne peut communiquer cela à d'autres personnes, fussent-elles ministres. Le fait que l'État soit actionnaire ne change rien. Émotionnellement, socialement et juridiquement, cela ne va pas", a déclaré Filip Tilleman. Et ajoutant : "Ce qui s'est passé ici avec Proximus et le ministre Peeters, c'est tout simplement du Gaston Lagaffe." Suite à cette sortie, le cabinet Peeters a pris ses renseignements auprès du SPF Emploi, qui dément formellement. "Proximus est une entreprise publique autonome qui a pris la forme d'une SA de droit public. À ce titre, elle est exclue de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires. La loi Renault ne s'applique qu'aux entreprises relevant du champ d'application de la loi du 5 décembre 1968, Proximus en est donc exclue." Sur le site internet du SPF Emploi, on peut d'ailleurs lire explicitement que la loi Renault ne vise "que les employeurs du secteur privé". Alors, qui a raison ? Eric Carlier, autre avocat spécialiste de ces matières, tranche. "La loi Renault, sensu stricto, ne vise pas Proximus parce que c'est une entreprise publique. Mais, par rapport au modèle de concertation sociale que nous avons en Belgique, il n'est pas admissible qu'on ne communique pas en priorité aux organisations syndicales une intention de restructuration." Pour Eric Carlier, Kris Peeters n'a donc pas commis de faute juridique mais il juge son attitude "ahurissante". **I.L.**

## LES FUITES

# La communication chaotique et calamiteuse a énervé les syndicats

La séquence a de quoi surprendre et elle n'a pas du tout ravi les responsables syndicaux de Proximus. Tout a commencé mardi après-midi par une fuite, lors du conseil d'administration (CA), répercutée sur le site de *L'Écho* par le syndicat socialiste et faisant état de ce qui n'était encore qu'une rumeur : l'entreprise publique s'apprêterait à supprimer 2 000 emplois. Quelques heures plus tard, on apprenait que la CEO de Proximus, Dominique Leroy, était convoquée mercredi pour explications chez Charles Michel. À ce stade, mardi, les représentants des syndicats chrétien et libéral ne sont au courant de rien, même si certains se doutaient depuis plusieurs jours que quelque chose se tramait. Et ils déplorent de ne pas avoir été conviés à une séance d'information dans la foulée du CA afin de pouvoir répondre aux questions et inquiétudes du personnel qui ne manquent déjà pas d'arriver.

### Kris Peeters lâche le morceau

Mercredi matin, les organisations syndicales reçoivent une invitation qui n'augure rien de bon : une commission paritaire extraordinaire se tiendra jeudi

à 8 heures. C'est là que la communication de Proximus sur le plan social va se faire. L'entreprise fait également savoir qu'elle publiera un communiqué de presse jeudi à 9 heures. Oui mais voilà, les médias attendent Dominique Leroy à sa sortie vers midi du 16, rue de la Loi. La patronne de Proximus reste muette. Pas Kris Peeters. Le ministre fédéral de l'Emploi (CD&V), qui a assisté à la rencontre, révèle aux journalistes que Proximus a l'intention de supprimer 1 900 emplois, tout en recrutant 1 250 personnes dans ses filiales.

Les syndicats et le personnel de Proximus apprennent donc la nouvelle par voie de presse. "C'est une mise à mal de notre modèle social. Jusqu'à présent, le monde politique, présent au conseil d'administration, se tenait à distance de la gestion de Proximus. Maintenant, il s'y immisce, en mettant les organisations syndicales de côté. C'est scandaleux!", fulmine Jean-Claude Philippon, président du SLFP Proximus.

### Communication "folklorique"

Mercredi toujours, tentant sans doute de rattraper le coup, la direction de

*"Jusqu'à présent, le monde politique se tenait à distance de la gestion de Proximus. Maintenant, il s'y immisce, en mettant les organisations syndicales de côté. C'est scandaleux!"*

**Jean-Claude Philippon**  
Président du SLFP Proximus

Proximus invite les représentants syndicaux à une réunion informelle à 18 heures. La CSC, évoquant un "folklore en termes de communication", refuse de s'y rendre, tout en confirmant sa participation à la commission paritaire extraordinaire. Et le syndicat chrétien, majoritaire au sein de l'entreprise, annonce la couleur quant à la suite des événements. "Par le passé, la CSC-ACV s'est toujours opposée à toute forme de licenciements au sein de l'entreprise. Si nous sommes mis devant le fait accompli d'une annonce de restructuration et que l'entreprise n'a pas ensuite la volonté de mener de réelles négociations, nous ne resterons pas sans rien faire", lance Stéphane Daussaint, responsable général de la CSC Transcom.

On n'ironisera pas sur la communication calamiteuse qui entoure la restructuration d'une entreprise de... télécoms car Proximus a clairement été victime de fuites. Mais on soulignera qu'elle aura sans nul doute des conséquences. Outre la polémique sur le respect de la loi Renault (lire ci-dessus), on l'a bien compris, les syndicats seront très remontés ce jeudi à la table des négociations.

**Isabelle Lemaire**